

AVIS DE FORMATION



Secrétariat Général DRH

Facilitateur
de vos transitions
#CMVRH



Centre Ministériel de
Valorisation des Ressources
Humaines

CVRH de Toulouse



Vous souhaitez découvrir les
formations organisées par le
CMVRH ?

Rendez-vous dans OUPS, notre
outil de publication des stages
[http:// oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/ index.php](http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/index.php)

Pour recevoir par mail les avis
des formations proposées dès leur
publication, abonnez-vous
(tuile violette « s'abonner »)

Formation SIGEF n° 24-2322-1

Préparation aux épreuves de concours/examens

Webinaire « concours interne de Technicien Environnement » Épreuve : rédaction d'une note administrative

Date : 29 novembre 2024 (14h-17h)

Lieu : distanciel via l'outil Livestorm

Date limite d'inscription : 25/10/2024

Inscription en ligne : http://oups-cmvrh.appli.i2/index.php?id_session=34143

Public cible

Agent(e)s du MTE et de ses établissements publics inscrit(e)s au concours interne de Technicien de l'Environnement 2025.

Les agent(e)s ayant déjà suivi une PEC lors du concours de 2022, ne seront pas prioritaires sur ce webinaire.

Conditions à concourir

<https://www.ofb.gouv.fr/concours-de-technicien-de-lenvironnement>

Objectifs

Comprendre l'esprit de l'épreuve, connaître ses spécificités, comprendre les attentes du jury.

Possibilité pour chaque participant de poser des questions par mail au formateur durant toute la durée de la formation.

A l'issue du webinaire, chaque participant(e) sera destinataire :

- des supports pédagogiques de ce dernier
- d'un devoir d'entraînement, accompagné de son corrigé type

Contexte

Épreuve d'admissibilité (durée : 3 heures ; coefficient 4): rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier à caractère professionnel. Cette épreuve doit permettre de vérifier l'aptitude du candidat à comprendre une situation professionnelle concrète, à répondre de façon adéquate et à adapter son expression en fonction du destinataire. Le dossier ne peut excéder 25 pages.

L'inscription à la formation engage de posséder un débit réseau suffisant, ainsi qu'un équipement informatique, permettant le suivi en visioconférence (navigateur à jour – accès microphone et caméra).

Merci de vous en assurer, en amont, auprès de votre service informatique.

Contact

pec.cvrh31@developpement-durable.gouv.fr